2010 - 1143

D2

Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Dossier suivi par : ML

Réf : 2100219RETR13156

Q-CHEM NV
LEEUWERWEG 138
B - 3803 SINT - TRUIDEN
BELGIQUE

Paris, le 30 AOUT 2013

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 05/06/2013 je vous notifiais mon intention de retirer l'ensemble des usages rattachés à l'autorisation concernant votre préparation. Vous n'avez fait valoir aucune observation. Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision concernant le produit :

N° Intrant : 2100219 - GLYFO TDI AMM n° **2110070**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

Robert TESSIER

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15
Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2100219 **Nom commercial : GLYFO TDI**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2110070

Firme détentrice : Q-CHEM NV

Type commercial : Produit générique
Composition : Glyphosate (sel d'isopropylamine) 360 G/L

Dénominations commerciales

GLYFO TDI,

Liste des usages rattachés

USAGE **11015961 - TRAITEMENTS GENERAUX * DESHERBAGE * ARBORICULTURE FRUITIERE**
Décision RETRAIT D'AMM
Date Commercialisation 31/01/2014 Date Utilisation 31/01/2015
Motivation L'usage est retiré en l'absence de mise en place d'un programme de surveillance et de gestion du risque d'apparition de formes résistantes.

USAGE **11015924 - TRAITEMENTS GENERAUX * DESHERBAGE * HERBES BI-ANNUELLES AVANT MISE EN CULTURE EN ZONES CULTIVEES**
Décision RETRAIT D'AMM
Date Commercialisation 31/01/2014 Date Utilisation 31/01/2015
Motivation L'usage est retiré en l'absence de mise en place d'un programme de surveillance et de gestion du risque d'apparition de formes résistantes.

USAGE **11015923 - TRAITEMENTS GENERAUX * DESHERBAGE * HERBES VIVACES AVANT MISE EN CULTURE EN ZONES CULTIVEES**
Décision RETRAIT D'AMM
Date Commercialisation 31/01/2014 Date Utilisation 31/01/2015
Motivation L'usage est retiré en l'absence de mise en place d'un programme de surveillance et de gestion du risque d'apparition de formes résistantes.

USAGE **11015902 - TRAITEMENTS GENERAUX * DESHERBAGE EN ZONES CULTIVEES * APRES RECOLTE**
Décision RETRAIT D'AMM
Date Commercialisation 31/01/2014 Date Utilisation 31/01/2015
Motivation L'usage est retiré en l'absence de mise en place d'un programme de surveillance et de gestion du risque d'apparition de formes résistantes.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

30 AOUT 2013

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

Robert TESSIER

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15
Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

USAGE **11015941 - TRAITEMENTS GENERAUX * DESHERBAGE EN ZONES CULTIVEES * AVANT RECOLTE**

Décision RETRAIT D'AMM

Date Commercialisation	Date Utilisation
31/01/2014	31/01/2015

Motivation L'usage est retiré en l'absence de mise en place d'un programme de surveillance et de gestion du risque d'apparition de formes résistantes.

USAGE **11015921 - TRAITEMENTS GENERAUX * DESHERBAGE EN ZONES CULTIVEES AVANT MISE EN CULTURE * HERBES ANNUELLES**

Décision RETRAIT D'AMM

Date Commercialisation	Date Utilisation
31/01/2014	31/01/2015

Motivation L'usage est retiré en l'absence de mise en place d'un programme de surveillance et de gestion du risque d'apparition de formes résistantes.

USAGE **12705902 - VIGNE * DESHERBAGE * CULTURES INSTALLEES**

Décision RETRAIT D'AMM

Date Commercialisation	Date Utilisation
31/01/2014	31/01/2015

Motivation L'usage est retiré en l'absence de mise en place d'un programme de surveillance et de gestion du risque d'apparition de formes résistantes.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

30 AOUT 2013

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

Robert TESSIER

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15
Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49